

MAIRIE DE LE MOLAY-LITTRY

Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2009

Présents : MM LEROUX, MADELAINE, BREYNE, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, Emilie BOUILLON, M. ADAM, Mmes LEBATARD, MOTTIN, M. LECONTE, Mme BAILHACHE, M. PLINE, MM LERECULEY, BRIARD, Mme BOUILLON Florence, POSTIC, SIMON, HAREL.

Absents excusés : M.PETRAS, Mme GODARD, M.MARIOTTI

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

Pouvoir : M.PETRAS a donné pouvoir à M.CORNEVILLE

Mme GODARD a donné pouvoir à Mlle Emilie BOUILLON

M.MARIOTTI a donné pouvoir à M.BERTIER

BOULODROME

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association La Pétanque Molystrienne souhaite fermer le boulodrome. Celle-ci prendrait en charge ces travaux, mais souhaite établir avec la Commune une convention précisant les modalités d'utilisation de ce local. Le Conseil Municipal accepte cette demande et autorise le Maire à la signer une fois les travaux réalisés.

COMMISSION VOIRIE ATELIER

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal le rapport de la Commission « Voirie-Atelier ». Celle-ci a examiné l'avant-projet de l'extension de l'atelier, celui-ci correspond aux normes sanitaires et de sécurité exigées pour un tel bâtiment. D'autres devis seront sollicités, afin de pouvoir présenter au Conseil Municipal un dossier complet.

Un bilan sur l'état de la voirie communale a été effectué et ce afin de connaître les priorités à prendre en compte sur le réseau. Dans l'ensemble, celui-ci est satisfaisant, néanmoins les secteurs en mauvais état, lorsqu'ils seront repris, engageront des lourds travaux d'où la nécessité d'engager un dialogue avec les propriétaires qui n'entretiennent pas les haies.

D'autre part, un travail en collaboration avec l'Agence Routière Départementale doit se poursuivre afin de résoudre certains aménagements.

La Commission propose pour l'année 2010 d'acquérir une balayeuse et de prévoir le remplacement du tracto-pelle en 2011.

Comme à chaque réunion, le Conseil Municipal a pu prendre connaissance des divers travaux réalisés par les Services Techniques.

COMMISSION MEDIATHEQUE

Monsieur LECLUSE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le prêt des « CD » va être mis en place au cours du mois de décembre. La Bibliothèque Départementale de Prêt, met à disposition 600 CD, les meubles prévus pour les installer sont commandés. Le principe adopté avec la carte d'abonnement sera celui d'un prêt de 2 CD et de 3 livres. La Commission propose également de désactiver les postes de consultation internet, afin de permettre aux utilisateurs d'accéder au traitement de texte et ce pour répondre à leur attente. Le Conseil Municipal accepte l'ensemble de ces propositions. Pour le budget 2010, l'acquisition de Bandes Dessinées est à prévoir, le coût sera chiffré. D'autre part, le Conseil Municipal se félicite de la réussite de la journée célébrant le 2^{ème} anniversaire de la Médiathèque ayant réuni près de 300 personnes scolaires et adultes confondus et remercie l'ensemble des bénévoles pour leur précieuse collaboration.

Le Conseil Municipal a pris note de la prochaine manifestation qui se déroulera en décembre, celui du concours de dessin. Comme l'année précédente, la Médiathèque sera fermée pendant les congés de Noël du 24 Décembre 2009 au 4 Janvier 2010.

COMMISSION « URBANISME-VOIRIE »

La Commission « Urbanisme-Voirie » s'est réunie à deux prises pour examiner les propositions d'une Société spécialisée dans l'élaboration de plan de ville.

Celle-ci mettrait en place 6 panneaux avec sa propre publicité sur un verso et un 7^{ème} serait mis à disposition sous certaines conditions pour les informations municipales.

Le Conseil Municipal, avant de s'engager, souhaite avoir plus de précisions sur les conditions de mise en place et d'exploitation de ce système. La Commission, doit à nouveau se réunir pour fixer les conditions.

Par contre, le Conseil Municipal accepte de mettre en place un panneau d'affichage à l'Eglise St-Germain pour la diffusion des informations paroissiales.

COMMISSION

Le Conseil Municipal décide de créer une nouvelle commission pour examiner les candidatures des éventuels repreneurs du commerce de la boucherie située 8 Rue de Balleroy.

Celle-ci se compose des élus suivants :

Adjoint Responsable : M.PETRAS,

Mrs.MADELAINE, BREYNE, Mmes MOTTIN, BAILHACHE, BOUILLON Florence, BOUILLON Emilie, Mrs ADAM, POSTIC, LERECULEY,MARIOTTI.

Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre contact avec le Syndicat des Bouchers, afin que celui-ci puisse nous faire connaître les candidats susceptibles d'être intéressés par cette activité commerciale.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Le Conseil Municipal accepte de modifier la délibération du 27 Mars 2008 relative aux délégations consenties au Maire en modifiant l'article 4 : « Le Maire peut prendre toute décision concernant la

préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

ESPACES VERTS

Monsieur CORNEVILLE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le Conseil Général du Calvados a décerné le 4^{ème} prix dans la Catégorie « Commune de mille à cinq mille habitants – Villes et villages fleuris » à la Commune de LE MOLAY-LITTRY. La remise officielle a eu lieu le 9 Octobre 2009 à Merville-Franceville. Cette distinction récompense l'excellent travail accompli par l'ensemble des Services Espaces Verts. Monsieur CORNEVILLE précise au Conseil Municipal le principe retenu par le Service Espaces Verts avec un roulement des plantations en fonction de la saison afin d'avoir une harmonie au sein des massifs ; celui-ci prévoit la récupération des plantes quand cela est possible.

D'autre part, les plantations prévues sur la place vont débiter à partir de la mi-novembre; le Conseil Municipal accepte d'y associer les enfants des écoles.

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'une photographie de l'année 1910 représentant le Musée de la Mine avec son entrée. Chacun a pu y voir l'installation des grilles avec la pose de 2 pilasses délimitant l'entrée de ce site. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de récupérer les grilles et les pilasses du jardin public et de les installer au Musée de la Mine.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager Madame Laurence JEANNE pour effectuer le remplacement au secrétariat de la Mairie pendant toute la durée de l'arrêt de maladie de Mme Chantal GRAS.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 2 abstentions, décide d'utiliser son droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 8 Rue de Balleroy à usage d'habitation et commerciale au prix de 150 000 euros TTC.

D'autre part, le Conseil Municipal décide par 20 voix pour, 2 abstentions d'acquiescer auprès du propriétaire actuel le matériel suivant : chambre frigorifique du laboratoire, le fourneau, la hotte aspirante pour un montant de 5000€ TTC pour le maintien de l'activité économique (boucherie).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des documents et à prendre les dispositions nécessaires à ces transactions.

RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Le Conseil Municipal charge la commission « des Affaires Agricoles » de participer à la Commission consultative communale pour établir la liste des exploitations à recenser au cours de l'année 2010.

REPAS DES SENIORS

Monsieur BREYNE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que 285 repas ont été servis à l'occasion du repas des seniors le 4 Octobre 2009, le coût moyen d'un repas revient à 17,45 euros par convive. Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal, les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette journée, ainsi que l'association « La Cécilienne » pour l'animation.

TRAVAUX 2009

Le Conseil Municipal a pris connaissance des travaux réalisés et engagés sur l'exercice 2009, le Maire rappelle l'objectif à atteindre pour obtenir le FCTVA des travaux réalisés sur l'année 2010 soit 831 769 euros, à ce jour 583 479,67 euros de dépenses ont été soldées. Vu le nombre important de travaux engagés, la Commune aura respecté l'accord conclu entre l'Etat et la Collectivité dans le cadre du plan de relance.

D'autre part, le Maire précise au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires vont être réalisés sur le chantier de couverture du bâtiment communal Route de Balleroy réalisé par l'Entreprise MOUILLARD ; en effet, la pose de vélux est nécessaire. Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager cet aménagement.

TRAVAUX SDEC

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux réalisés par le SDEC sur l'armoire N°7 située au Hameau de la Fontaine, ont entraîné un coût supplémentaire. La contribution communale, s'élève à la somme de 295,35 euros pour ceux-ci venant s'ajouter à celle déjà budgétisée de 4481,31 euros. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 5 Novembre 2009